

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois
Ils sont payables d'avance, et sont continués d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne	BUREAU ET RÉDACTION	Paris
et	Librairie E. LEMARIÉ	et
départements limitrophes	A DAMMARTIN-EN-GOËLE	les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

2 Décembre. — Un incendie effroyable détruit, à Braisne-le-Comte (Aisne), une imprimerie occupant 300 ouvriers, dont quelques uns d'entre eux sont grièvement blessés. Les dégâts matériels, comprenant une importante et très curieuse bibliothèque, sont estimés à environ trois millions de francs.

— Des dépêches de Boulogne-sur-Mer, Saint-Brieuc, Anvers, Londres, Douvres, New-York, signalent de nombreux sinistres maritimes causés par de très violentes tempêtes,

3 Décembre. — Séance publique annuelle et distribution des prix de l'Académie des Sciences morales et politiques.

— D'audacieux filous demeurés inconnus trouvent le moyen de dévaliser pendant la nuit et en fort peu de temps, la vitrine d'un magasin de curiosités de la rue de Provence, à Paris. Après avoir pratiqué dans la devanture en fonte et dans la glace de l'étalage un trou d'environ vingt cent. sur dix, les audacieux filous réussissent à s'emparer de nombreux bijoux dont la valeur est estimée une centaine de mille francs.

— Distribution solennelle des récompenses accordées aux ouvriers méritants de l'Alliance parisienne du Commerce et de l'Industrie. Cette intéressante cérémonie est présidée par M. Paul Delou-

bre, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

4 Décembre. — Inauguration, devant l'hospice de la Salpêtrière, sous la présidence de M. Leygues, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, du monument élevé à la gloire du docteur Charcot.

5 Décembre. — Le message du Président de la République des Etats-Unis lu au congrès de New-York, constate l'excellente situation politique et financière des Etats-Unis, à la suite de la guerre avec l'Espagne ; le désir et la nécessité d'arriver à une entente pour le percement du canal de Nicaragua ; l'intention de la République américaine de prendre part, dans une large mesure, à l'exposition de 1900.

6 Décembre. — M. Félix Faure, Président de la République, accompagné de M. Charles Dupuy, ministre de l'Intérieur, Président du Conseil, des officiers de sa maison militaire, de plusieurs sénateurs, députés et conseillers généraux, du préfet de police et du préfet de la Seine, se rend à Villiers-Colterêts pour visiter la maison de retraite installée dans cette ville pour les vieillards indigents du département de la Seine.

7 Décembre. — M. Félix Faure assiste à la grande soirée de gala donnée à l'occasion de l'inauguration du nouvel Opéra-comique, à Paris.

— Un bateau-parisien de la ligne Au

teuil-Charenton est abordée en Seine, près du pont royal, par un bateau de la ligue Pont d'Austerlitz-Suresnes, qui lui fait dans le flanc une large ouverture par laquelle l'eau pénètre abondamment. Grâce à la promptitude des secours le sauvetage des quatre-vingt-dix voyageurs, hommes et femmes, est opéré en moins de sept minutes, délai écoulé entre l'abordage et la submersion du bateau

8 Décembre. — La Chambre criminelle de la Cour de Cassation, après avoir examiné la demande en règlement de juges, récemment formée par M. Picquart, ordonne que communication soit faite dans la quinzaine, au greffe de la Cour de Cassation, de toutes les pièces du procès Picquart. Cette notification a pour conséquence de renvoyer à une date ultérieure, les débats de ce procès, qui devaient commencer le 12 Décembre prochain.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Nos braves et dévoués pompiers ont fêté dimanche dernier, avec leur entraînement habituel, la fête de Sainte-Barbe, leur patronne, qu'ils ont honorée d'une façon toute spéciale en lui consacrant une heure de la matinée, pour assister à une messe solennelle au cours de laquelle M. l'abbé Bléry, curé-doyen, a fait une très intéressante allocution toute de circonstance.

Le soir, un banquet réunissait à l'Hôtel du Chemin de fer cette vaillante cohorte, à laquelle se joignaient plusieurs membres honoraires et conseillers municipaux, ayant à leur tête M. Hémar maire et M. Moreau adjoint.

Pendant la durée du repas, servi avec une parfaite correction et copieusement arrosé d'un vin généreux, la conversation a été des plus animées, stimulée qu'elle était par les spirituelles gauculoiseries de quelques uns.

Au dessert, et selon un usage dont

il s'est fait une loi, M. le Maire a levé son verre à la prospérité de la compagnie et par d'éloquents paroles a payé son tribut de reconnaissance et d'admiration envers le corps des pompiers Dammartinois qui se vouent si généreusement à la sauvegarde de la propriété de leurs concitoyens, contre le plus redoutable des fléaux. Les chefs ont recueilli individuellement leur part d'éloges de même que les invités qui avaient tenu à affirmer d'une façon plus évidente leurs sympathies pour la subdivision des sapeurs-pompiers.

M. Léonor Dupille remerciant M. Hémar de ses bonnes et cordiales paroles exprime ses regrets de ne pouvoir le faire d'une façon plus éloquente, mais l'inspiration est rebelle au régime du lait auquel l'a soumis son docteur.

Comment, (dit-il) trinquer, faire rasade.

Porter un toast un bon souhait...

— Le plus joyeux devient maussade,

Au régime du lait...

.. Tout Sapeur-Pompier est un brave.

En bon Français il court au feu,

Rien ne l'émue, rien ne l'entrave :

Le Danger pour lui n'est qu'un jeu !...

— Le voir trembler ne peut s'admettre.

Que si, quelle horreur !... on voulait,

Pour la Sainte-Barbe, le mettre

Au régime du lait !

Et comme au contraire, des mains généreuses, qui les avaient soumis au régime du vieux Madère doré, du vieux Bordeaux pelure d'ognon, avaient encore versé le vin pétillant du dessert et des toasts, on porta vigoureusement la santé de M. Hémar qui se montre toujours et en toute circonstance absolument dévoué pour la subdivision des Sapeurs-Pompiers de Dammartin.

Une série de chants patriotiques et de chansonnettes comiques ont prolongé fort agréablement la soirée, qui

ne s'est terminée qu'au dernier tintement de minuit.

— La foire de Saint-Nicolas, qui a eu lieu mardi dernier a été par extraordinaire favorisée par un soleil printanier, aussi la foule des promeneurs a-t-elle été considérable pendant tout l'après-midi et jusqu'à une heure fort avancée de la soirée.

Nous disons la foule des promeneurs car le temps est déjà loin de nous où les populations de nos campagnes dépourvues de ressources de toutes espèces, attendaient avec anxiété le jour de la foire pour venir à la ville y faire leurs approvisionnements :

Une foire n'amuse guère,

On n'y pense qu'à ses besoins

Cependant, disons que nos pères qui se donnaient assurément moins de bon temps que nous, savaient aussi, à Dammartin comme ailleurs, profiter de certaines circonstances, notamment des foires, pour se déridier un brin. Nous en prenons à témoin le poète Dammartinois qui a composé il y a une cinquantaine d'années les vers suivants, au sujet de la foire de Saint-Nicolas :

Quel bruit, bon Dieu ! quel tintamarre !

Ne dirait-on pas, ce matin,

Que tous les damnés du Tartare

Sont rassemblés à Dammartin ?

C'est la foire, mais c'est dommage

Que notre bon Saint-Nicolas,

Pour sa fête dans ce parage

A Saint-Martin cède le pas

Pour Meaux le ciel est magnifique,

Pour nous il est souvent plein d'eau ;

Je veux de cette foire antique

Vous faire un fidèle tableau.

Les comédiens et leurs trompettes,

Les porteurs d'eau, les rannonats,

Font qu'aujourd'hui, marchands, grisettes,

Sont éveillés avant les chats.

Des échoppes belles ou laides,

Des marchands d'outils, d'almanachs,

Des charlatans dont les remèdes

Vous donnent le mal qu'on n'a pas

Des buveurs, francs tire-beuchons,
Qui, chancelants de la bouteille,
Tombent au milieu des cochons
Que des chiens tirent par l'oreille.

Un spectacle où Bobèche brille
Et dont le héros est vanté
Un bastingue où plus d'une fille
Ne risque plus que sa santé.

Enfin une foule mobile
Dans la boue et dans les frimas :
Voilà ce qu'est dans notre ville
La foire de Saint-Nicolas.

Victor OFFROY

— La principale attraction de la foire de Saint-Nicolas a été sans nul doute la double représentation du cirque Laugier, dont le programme varié a intéressé et divertit ses nombreux auditeurs.

Nous apprenons que cette troupe qui, en quelques séances, a su faire apprécier ses exercices de voltige et de dislocation, de même que les ressources physiques et intellectuelles de ses clowns, s'adonne avec les mêmes facilités à l'art dramatique, et qu'en prévision de l'hiver, dont on commence à ressentir les rigueurs, elle se propose d'organiser, avec le concours d'artistes lyriques, des représentations théâtrales, (dramas, comédies, vaudevilles, chansonnettes,) dans les diverses localités du voisinage.

Nous leur souhaitons bon succès.

SAINT-MARD

La Subdivision des pompiers de Saint-Mard, était réunie dimanche dernier à l'Hôtel du Nord, où un magnifique banquet était servi à l'occasion de la Sainte-Barbe, par les soins de M. Bétizeau.

M. Edmond Labour, Conseiller général, assistait à cette fête ainsi que plusieurs membres du Conseil municipal, M. Fouric, adjoint, et un certain nombre de membres honoraires.

Pas la moindre note discordante



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice

CB

197-99
MOSA

SHAS



0 000000 110518

n'est venue troubler l'entrain et la gaieté de cette confraternelle réunion. et le brave lieutenant Boulanger, a trouvé d'éloquents paroles pour remercier cordialement tous les invités présents, de l'intérêt qu'ils portent à la subdivision.

A la suite de l'allocution de M. Edmond Labour, M. Darche, délégué cantonal, et conseiller municipal de Saint-Mard, a rappelé dans un éloquent discours fréquemment applaudi, combien la commune est redevable envers ses braves pompiers, toujours si fidèles et si attentifs à leurs devoirs professionnels.

MM. Révillon doyen des pompiers, Braque, Faudemer, Briffaut, Mercier, Dumontier, Levolle, Corvisier, Dartinet, Pilardeau, Giverne, etc., ont chanté tour à tour et se sont fait vivement applaudir pour la grâce et le talent dont ils ont fait preuve.

JULY

Samedi 3 décembre, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers a célébré la Sainte-Barbe.

A 10 heures, messe traditionnelle, pendant laquelle notre curé a prononcé une allocution très touchante, en même temps que vibrante du plus pur patriotisme.

Le dîner a eu lieu chez M. L. Dallancourt, sous la présidence de notre sympathique maire, M. Haquin, qui a voulu, au champagne, adresser quelques paroles de bienveillance et de remerciement à nos braves pompiers et à leurs chefs.

La soirée s'est terminée par un petit concert intime, où se sont distingués : M. Léon Laillier avec ses chants patriotiques; M. Sainte-Marie, avec ses chansonnettes; MM. Laisnez, Gilbert, etc., avec leurs chansons, hym-

nes et romances. On a tout particulièrement goûté et applaudi : *Les Sapins*, de Dupont; *Rappelle-toi; Si j'avais des ailes; Le Christ allait pieds-nus; Le Credo du Paysan; Les ouvriers de la Pensée*, etc.

Excellente journée; belle et bonne soirée dont les convives garderont le plus aimable souvenir. F. B.

BARON

Mardi dernier, vers sept heures du soir, M. Carrier Benoist, débitant, âgé de 29 ans, voulut, en rentrant chez lui, ranimer le poêle de la salle du débit en y jetant de l'alcool à brûler. C'était une imprudence.

En effet, une explosion se produisit un jet de flammes jaillit et atteignit Carrier au visage, le brûlant gravement et lui consumant une partie de la chevelure.

Heureusement le débitant porta instinctivement le bras sur ses yeux qui furent ainsi préservés. Mais la vive douleur qu'il éprouva l'obligea à s'aliter et à appeler le médecin. M. le docteur Gautrelet vint aussitôt donner ses soins au blessé, et a rassuré le pauvre homme et sa famille sur les suites de cet accident.

LAGNY-LE-SEC

La fièvre aphteuse est signalée dans l'exploitation de M. Frédéric Bataille.

NANTEUIL

Nous apprenons que la Fanfare de Nanteuil offrira un Concert à ses membres honoraires dans la première huitaine du mois de janvier prochain.

Le jour en sera fixé prochainement.

VILLEVAUDÉ

Avant-hier matin, un belge qui réside depuis 8 jours seulement à Villevaudé, Gustave Gheux, sortait précipitamment de chez lui, à cause du

retard qu'il avait pour se rendre à la ferme de M. Lantenois, son patron.

En passant devant la propriété de Mlle Symonnet, le chien du jardinier Voisin s'élança sur lui et sans s'arrêter; Gheux lui envoya un coup de pied. L'animal hurla et son maître poursuivit le Belge qu'il rejoignit.

Voisin envoya à ce malheureux un coup de poing si violent que l'œil gauche gonfla aussitôt.

Examiné par le docteur Lélais. Gheux s'est rendu, sur les conseils de ce dernier, chez un oculiste de Paris, qui lui a déclaré que son œil était perdu.

MONTAGNY-SÈVE-FÉLICITÉ

La fièvre aphteuse vient d'être constatée dans une étable de M. Frémin, cultivateur à Montagny-Sainte-Félicité.

VILLE DE DAMMARTIN ÉTAT CIVIL du 5 octobre au 26 novembre 1898

Naissances

5 octobre. — Versigny Louis Étienne, fils de Georges Étienne, manouvrier, et de Léontine Louise Charpentier, sans profession à Dammartin.

24 octobre. — Dantan Louise Zelina, fille de Lina Louise Dantan, journalière, à Dammartin.

3 novembre. — Gouffé Charles Toussaint, fils de Louis Alexandre, cultivateur, et de Athanaïse Françoise Corvisier, sans profession, à Dammartin.

Mariages

26 novembre. — Edmond Alfred Aubry, 8 ans, employé domicilié au Bourget, Seine 31, rue de Flandre, et Émilie Marie Augustine Berthault, 22 ans, sans profession, rue de Meaux à Dammartin.

Décès

6 octobre. — Joséphine Drude, Veuve Hérisvaux, 74 ans, sans profession, à Dammartin.

10 octobre. — Jean Roubeix, 43 ans, marchand de parapluies, à Dammartin.

13 octobre. — Jules Vermet, 60 ans, maçon, à Dammartin.

15 novembre. — Éléonore Caroline Mariette, femme Corvisier, 76 ans, sans profession, à Dammartin.

16 novembre. — Albertine Aveline. Veuve Putiot, 50 ans, journalière à Dammartin.

Le Chemin de fer de Dammartin

Un de nos confrères de Meaux rail-lait récemment le canton de Dammartin, au sujet du projet de chemin de fer, qu'on a tant de peine à faire entrer dans la voie d'exécution et qui d'après lui, serait destiné à demeurer perpétuellement à l'état d'attrape-nigaud.

Que notre confrère qui connaît mieux que tout autre la raison qui a causé un certain retard dans la solution des pourparlers engagés à ce sujet se rassure, car le projet n'est pas tombé à l'eau ainsi qu'il semble le croire, et nous espérons même pouvoir bientôt lui en donner d'excellentes nouvelles.

Nous nous en réjouissons surtout pour nos compatriotes qui n'ont jamais cessé d'espérer, malgré tous les efforts qu'on a tentés en vue d'ébranler leur conviction.

LAUNETTE et NONETTE

La Launette, à Ver — *La Nonette*, à Fontaine-les-Cornu — et *l'Aunette* à Balaguy et Chamant.

Les eaux du versant Nord de la butte de Dammartin, passent à Othis, et se réunissent à côté de Ver au rû venant des terroirs de Lessart, Rouvres et passant au Longueau, au Pont de Pierre, et de là à Eve et Ver pour former la *Launette* qui a de nombreuses sources dans les marais de Ver. — Il ne faut pas confondre la *Launette* avec la *Nonette*, et c'est à tort qu'on désigne couramment sous le nom de *Nonette*, le rû qui passe à Ver. La *Launette* va de Ver à Ermenouville,

forme les étangs d'Ermenonville et de Châlis, et passe ensuite à Fontaineles-Cornu, ou elle se réunit à la Nonette, venant de Nanteuil-le-Haudouin, par Versigny et Baron.

A partir de Fontaine-les-Cornu, le rû passe sous le nom de Nonette, à Borest, Montlévêque, et reçoit, derrière Senlis, le rû de l'*Aunette* venant de Rully, Bray, Ognon, Balagny-sur-Aunette et Chamant, et de Senlis se poursuit sous le nom de Nonette, à Saint-Léonard, Chantilly, Gouvieux, pour se jeter dans l'Oise, entre Villers-sous-Saint-Leu, Précý-sur-Oise et Gouvieux.

Pour ces derniers cours d'eau appartenant au département de l'Oise, il existe des règlements particuliers qui ont été élaborés par le Syndicat spécial des rivières et cours d'eau du département de l'Oise.

Autour de Dammartin

Mauregard

Jean de Billy, seigneur de Mauregard et en partie de Roissy, fils de Philippe de Billy, seigneur de Mauregard en France » et de Marguerite d'Ivors, est connu dès l'année 1365. Il avait épousé Jeanne de Puiseux, fille de Renaud de Puiseux, qui n'était âgée que de treize ans.

Jean de Billy, qui est cité dans de nombreux actes de 1376 à 1390, concernant la seigneurie de Mauregard, est surtout connu par les circonstances extraordinaires de sa mort, dont nous empruntons le récit aux mélanges historiques de M. le V^{ie} de Caix de Saint-Aymour.

Jean de Billy, dit un document de l'époque « se tua par mérencolie, desplaisance ou frénésie » à la suite des graves contrariétés que lui avait causées la mort de son fils aîné, Antoine,

pour lequel il s'était imposé de très grands sacrifices, à l'occasion de son mariage avec Pernelle de Villiers de l'Isle-Adam, le 24 Février 1404.

Atteint depuis ce moment d'hypochondrie, cette maladie noire que la pathologie moderne a baptisée du nom de neurasthénie, le pauvre Jean de Billy qui habitait alors le château de « Roissy en Parisy, » menait une vie si malheureuse que bien des fois il dit à ceux qui l'entouraient « que par les tribulations qu'il avoit, il voit bien que Dieu le heoit (haïssait) et qu'il estoit en voye de soy noyer ou autrement désespérer. »

A plusieurs reprises, il essaya de mettre son funeste projet à exécution mais il en fut toujours empêché par les gens qui avaient mission de le surveiller, cependant, le Vendredi 6 Octobre 1404, entre six et sept heures du matin, ayant profité du moment où la dame de Billy son épouse, était à l'église paroissiale de Roissy pour entendre la messe, il monta en une tour ayant vue sur le jardin et, sous l'influence de la dite mérencolie, desplaisance, frénésie ou désespoir, » il ouvrit une des fenêtres de la tour et simplement vêtu de sa chemise, et tenant à la main un cierge bénit, il se laissa tomber, tête baissée, dans le vide, espérant sans doute par ce semblant de « repentance et contrition » obtenir de Dieu le pardon de sa faute et atténuer pour sa famille, les effets rigoureux des lois alors en usage.

« Au Moyen-Age, nous apprend l'érudite chercheur Senlisien, le suicide était un acte considéré par les lois et les mœurs comme criminel et puni comme tel de peines très sévères. D'accord en cela avec l'Eglise qui avait de tout temps condamné le suicide et qui refusait aux morts volontaires la sépulture ecclésiastique, les lois poursuivaient le suicidé comme

un empoisonneur. On voit dans les *Etablissements de Saint-Louis* et dans la *Somme rurale de Boutillier* que le corps du suicidé était pendu ou brûlé et que ses biens étaient confisqués au profit du roi. Certaines coutumes locales renchérisaient encore sur cette sévérité. A Abbeville, le cadavre était tiré de sa maison par une ouverture pratiquée sous le seuil, comme indigne de franchir ce seuil à la manière des autres morts. A Metz, il était enfermé dans un tonneau que l'on abandonnait au cours de la Moselle. » (1)

« Ces prescriptions si dures persistent bien après le Moyen-Age, et nous lisons dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 6 août 1669, que Louis XIV fit don à la princesse d'Harcourt d'un homme qui s'était tué lui-même et dont, dit l'annaliste « elle espère tirer beaucoup », car « on dit qu'il a plus de vingt-mille livres de rente ».

La Révolution a fait disparaître de nos lois ces redoutables repressailles à l'égard des suicidés.

(1) Vicomte de Caix de Saint-Aymour; *Causeries du Besacier*, 2^e série p. 156 et suiv.

LE MARIAGE

Les chances qu'une femme a de se marier, depuis quinze jusqu'à cinquante ans.

L'almanach Hachette dont l'année 1899, vient de paraître pose cette question:

A quoi rêvent les jeunes filles?

Au fiancé, à l'époux futur, au mariage.

Dès que la jeune fille a 17 ou 18 ans, la grosse question du mariage se pose dans la famille comme l'acte le plus sérieux et le plus important.

Les statisticiens nous apprennent que le nombre des mariages décroît constamment presque dans chaque pays, que partout les hyménées se retardent, qu'on ne voit plus s'unir des « demoiselles » de quinze ans à des « damoiseaux » de dix-huit, qu'on est aujourd'hui moins fêru à vingt-cinq ans, du désir de « convoler », même à trente, qu'autrefois à vingt.

Les chances de mariage pour une « belle demoiselle » ne sont donc plus ce qu'elles furent, et elles paraissent de moins en moins favorables.

Telle jeune fille songe « dans sa chambrette » à choisir un métier, médecin (et bientôt avocat) institutrice, employée des postes et télégraphes, ou des téléphones, ou tout autre emploi dont ne se souciait jadis nulle adolescente.

Elle sait que le siècle est dur, que les jeunes gens recherchent les dots plus que les grâces et les vertus, que les bien rentées et dotées ne se marient pas toujours à leur gré, et souvent ne se marient pas du tout; tandis qu'il y a seulement cinquante ans la jeune fille pensait moins à se choisir un métier qu'à se décider entre dix maris, tous plus beaux les uns que les autres.

La pauvre enfant prend le temps comme il est.

Ignorantes comme elles le sont (encore que de plus en plus savantes) des merveilles du calcul des probabilités, les « gentes demoiselles » feront bien de lire les travaux de statistique dressés à leur intention, pour leur plus grande et parfaite instruction et consolation, par la statistique officielle, qui a compulsé soigneusement les chances de la jeune fille et de la femme veuve aux divers moments de la vie, de l'âge heureux de quinze ans à l'âge infortuné de soixante cinq.

Entre 15 et 20 ans. — Elle leur apprendra que se n'est pas entre 15 et vingt printemps que la fille à marier rencontre le plus sûrement un mari, quand elle est dans tout son charme, sinon peut-être dans toute sa splendeur. Qui le croirait?

Sur un total de cent mariages célébrés à Paris, treize épouses seulement sont âgées de 15 à 20 ans.

Entre 20 et 25 ans. — C'est donc dans les cinq années suivantes, entre vingt et vingt-cinq que le plus de chrysalides deviennent papillons.

Nouvelle déconvenue: en se quinquennat de grâce et de magnificence, il n'y a que 36 demoiselles sur 100 que l'heureux événement délivre du souci de coiffer le bonnet de sainte Catherine.

C'est exactement à l'âge où l'on coiffe théoriquement cet affreux bonnet qu'en pratique on s'en coiffe le moins, réserve faite par la classe précédente: les cinq années qui vont du jour de la coiffe au trentenaire de la naissance sont celles où le plus de « futures » arrivent au grand jour de la noce: 22 pour 100.

De 35 à 40 ans. — Après, c'est la décadence; de trente à trente-cinq, 12 pour 100; de trente-cinq à quarante, 6 pour 100; de quarante à quarante-cinq, 5 pour 100; de quarante-cinq à cinquante, 1 sur 110; de soixante à soixante-cinq, 1 sur 365.

L'almanach Hachette dont l'édition complète de 1899 ne contient pas moins de quatre millions cinq cent mille lettres, 43 cartes et plans et 2035 figures se vend au prix de 1 fr. 50 dans toutes les librairies.

Les lecteurs de la *Petite Gazette* peuvent se procurer l'almanach Hachette au bureau du journal, au prix de 1 fr. 35.

Un passant heurte un ivrogne qui festonne abominablement sur le trottoir.

Alors le bon pochard d'un ton de doux reproche.

Pas la peine de me pousser... Je tomberai bien tout seul!

DOCKS de la gare de Saint-Mard DAMMARTIN-JUILLY DESCHAMPS

(En face la Gare)

Charbons de terre — Charbon de forge - Coke - Anthracite - Boulets - Briquettes — Bois de construction - Ciments - Chaux - Sable - Mignonnette - Tuiles - Poteries - Briques - Carreaux - Tuyaux en grès vernissé.

Fer - Fonte - Tôle - Zinc - Plomb - Acier - Grillage et fil galvanisé - Pointes - Pelles - Bêches - Fourches - Lessiveuses. Seaux et tuyaux en tôle galvanisée.

Vente en détail aux prix du gros

AVIS

D'après le tarif P. V. n° 7 (livret spécial n° 2) une réduction de six francs par wagon complet de charbon de terre, pour déchargement en une demi-journée, est accordée par la Compagnie du chemin de fer du Nord, dans certaines gares telles que celles du Bourget et d'Aubervilliers. Une demande à l'effet d'obtenir le même avantage pour la gare de Dammartin-Juilly sera adressée à M. l'Ingénieur-chef du service commercial par M. L. Deschamps, entrepositaire de Matériaux, Métaux et Combustibles à Saint-Mard, près la gare : tous les intéressés, c'est-à-dire toutes les personnes recevant du charbon par wagons sont priées de venir signer cette demande qui est d'intérêt général ; elle restera déposée au bureau de M. Deschamps jusqu'au 31 Décembre.

Etude de M^r FAUVEL, notaire à Dammartin.

ADJUDICATION le dimanche 11 décembre 1898, à 2 heures à la Mairie, de Juilly de **3 hectares 63 ares 11 centiares** de terre en 13 lots situés terroirs de Juilly, Thieux & Nantouillet loués pour une durée expirant par la récolte 1899.

ADJUDICATION le dimanche 18 décembre 1898, à 2 heures à la Mairie de Villeneuve d'une **Maison et 13 pièces** de terre, pré et marais situés à Villeneuve et Longperrier, dépendant des successions de M^r et M^le Arigon-Lelèvre de Villeneuve.

Pour le détail, voir les affiches.

MODES et PARURES M^{ME} REGARD

158, Grande Rue à Dammartin.

Spécialité de chapeaux fantaisie et deuil pour dames et enfants.

— Prix très modérés —

Librairie-Papeterie-Imprimerie
E. LEMARIÉ à Dammartin.

Année 1899

Grand choix

d'Almanachs variés

éphémérides, calendriers
agendas
de poche et de bureaux

ALMANACH le Briard,

175 pages illustrées . . . Ofr. 50

ALMANACH de la PETITE GAZETTE
de Dammartin et des Environs

illustré de 40 gravures . Ofr. 15

AGENDAS réglés francs et centimes
dos toile gaufrée, Papier super. O fr. 55

AGENDAS couverture toile gaufrée,
titre doré, règle francs et cent. O fr. 65

AGENDAS 2 jours à la page
règle francs et centimes
dos toile gaufrée, titre doré. 1 fr. 10

— avec couverture pleine en toi-
le gaufrée Papier super. 1 fr. 20

AGENDAS un jour par page
papier très fort,
régles fr. et cent. reliure soignée en pleine
toile avec titre doré 2 fr. 50

ÉPHÉMÉRIDES de fantaisie
depuis 25 centimes

L'Ile-de-France en Miniature
VUES — MONUMENTS — PAYSAGES

reproduits par la phototypie
avec notices historiques très condensées,
s'adressant particulièrement aux touristes
et pouvant être données comme récompenses dans les classes

Prix de l'exemplaire. . . Ofr. 10
— la douzaine. . . 1 » »
— du cent 8 » »

Adresser les commandes à M. E. LEMARIÉ
imprimeur-photographe, qui se charge, pour un
minimum de cent exemplaires de toute reproduction
spéciale du même genre (portraits ou vues) au prix
ci-dessus.

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Imp. E. LEMARIÉ à Dammartin.